

Date de transmission de l'acte: 16/10/2025

Date de reception de l'AR: 16/10/2025

066-246600415-AU\_023\_2025-AU

A G E D I



## COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
ROUSSILLON CONFLENT

### DECISION N° 46/2025

**Objet :** Location d'un copieur multifonction imprimante KYOCERA pour L'Office de tourisme intercommunal.

Le Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoirs susceptibles d'être consenties au Président par le Conseil communautaire,

VU la délibération n° 2-2025 en date du 4 juin 2025 par laquelle le Conseil communautaire donne délégation au Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

CONSIDERANT qu'il a été décidé de passer contrat auprès de la société KOESIO.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** D'adopter les termes du contrat de service KOESIO pour la location d'un copieur multifonction imprimante KYOCERA destiné à l'Office de tourisme intercommunal situé à Ille sur Têt.

**ARTICLE 2 :** Le contrat est conclu pour une durée de 6 ans (de mai 2025 à mai 2031). Incluant le matériel, la maintenance, la main d'œuvre, les pièces détachées et les consommables pour 900 copies noires et 3 000 copies couleurs / trimestres. Le montant de la location par trimestre s'élève à 400 € HT. Copie noire supplémentaire : 0.005 € HT et 0.048 € HT copie couleur supplémentaire.

**ARTICLE 3 :** Copie du présent document sera transmise au Receveur communautaire et au Représentant de l'Etat, pour les suites utiles.

Fait à Ille sur Têt, le 13/10/2025

Transmis à la Sous-Préfecture de Prades, le

  
Le Président,  
Robert OLIVE

COMMUNAUTE  
ROUSSILLON  
CONFLENT  
DE COMMUNES